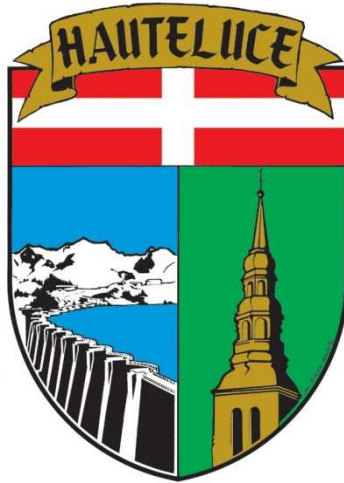


**Commune de**



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU**

SEANCE du 26 novembre 2010

## Conseil Municipal du 26 novembre 2010 – Compte rendu

### Présences au Conseil Municipal

L'an deux mille dix, le 26 novembre, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mireille GIORIA, Maire d'HAUTELUCE

Date de la convocation	15 novembre 2010
Nombre de conseillers municipaux en exercice	14
Nombre de Conseillers municipaux présents	09

### Présences

Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Sylvie CAGNARD, Evelyne PROVINSIAL  
Messieurs, Guy BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET JANIN, Jean Pierre SPECIA, Alain VIARD.

### Absents, Excusés

Monsieur Lionel BOCHET, Eric BRAISAZ, Joel BRAISAZ, Franck PICHOL THIEVEND, absents.

### Secrétaire de séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes.  
Madame Victoire BRAISAZ a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

### Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures

#### Objet

Approbation du compte rendu de la séance du 29 OCTOBRE 2010.

#### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à

- APPROUVER le compte rendu du Conseil Municipal du 01 OCTOBRE 2010

#### Intervention

Monsieur Grosset Janin fait remarquer à l'assemblée qu'il n'a pas employé le mot « souhait » mais le mot « demande » pour le mode de fonctionnement des embauches.

#### Adoption du compte rendu du 29 octobre 2010

Conseillers présents :.....	09	Ayant voté pour:.....	10
Conseillers représentés :.....	01	Ayant voté contre :.....	0
		S'étant abstenu : .....	0

### ECOLE

Madame Valérie Lagier, directrice, et Mme Martine Santoni, enseignante de la classe de maternelle, présentent les projets 2011 de l'école d'Hauteluce : « ouverture sur le monde, ouverture culturelle, autonomie, respect ».

► Les 3 niveaux de maternelle (23 élèves) partiront 3 jours (2 nuitées) en classe de découverte à Roissard dans le Triève L'école d'Hauteluce étant labellisée éco-école, le choix du programme porte sur l'environnement (atelier terre vivante, atelier jardinage, cuisinons la nature, initiation à l'équitation...)

Le transport sera assuré par la société de transports STA.

Le coût total prévisible du séjour sera de 225€ par enfant, l'association de parents d'élèves participe à hauteur de 40€ par enfant.

Le Conseil autorise l'accompagnement par le personnel indemnisé par la collectivité ATSEM et AVS et fixe à 40€ par enfant la part de participation de la commune.

► Les classes CP-CE1- CE2-CM1-CM2 (74 élèves) partiront du 12 au 23 juin 2011 près de Royan en Gironde

## Conseil Municipal du 26 novembre 2010 – Compte rendu

Trois enseignants et 6 accompagnateurs bénévoles encadreront le séjour. Le transport sera assuré par deux cars des transports Loyet dont un restera sur place.

L'activité sera tournée vers le milieu marin et des activités sportives seront également proposées, voile, char à voile pour les grands et activité poney pour les CP et CE1

Le Coût global par enfant est de 660 € dont 160 € pour le transport. L'association de parents d'élève participe à hauteur de 80€ par enfant. Le Conseil général apporte une aide variant entre 30 et 210€ par enfant en fonction du quotient familial

Le Conseil fixe la participation communale à 172€ par enfant.

L'assemblée remercie Mmes Lagier et Santoni pour leurs exposés. Mme Lagier informe le Conseil de la date retenue pour son départ à la retraite (fin juin 2011) et remercie l'assemblée pour la collaboration étroite et de confiance qui s'est établie avec l'école durant toutes ses années de direction.

## TRAVAUX

### De Génie Civil

La canalisation d'eau potable au Pont du Tovet est terminée

La remise à niveau des tampons sur la voirie communale n°1 est en voie d'achèvement

Les enrobés du parking des Challiers ont été repris

Le captage des pluviales aux Grangettes est achevé

Les points de mesures mis en place au Vernet d'Annuit, afin de contrôler la stabilité du terrain, ne donnent pas de signes d'évolution. Le suivi sera assuré par le service du RTM (restauration des travaux de montagne)

### Sur les bâtiments communaux

Les fuites d'eau du toit de l'école ont été réparées

L'aménagement du musée par les agents des services techniques se poursuit

La mise aux normes de l'électricité et du chauffage de l'écomusée sera réalisée par l'entreprise Guyot

La réception partielle de travaux de la mairie est fixée au 30 novembre

Un devis d'insonorisation de la salle du Rocher sera demandé

### Aménagement du centre village

Le Conseil décide de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg

### Déneigement

Sollicite l'entreprise Ducrey pour le déneigement de la route de Belvarde pour l'hiver 2010-2011

### Chalets de « Douce »

Le chargé de mission des contrats « aménagement pastoraux » Monsieur Sébastien Mailland-Rosset de la Société d'Economie Alpestre, sera chargé de la conduite des dossiers de demandes de subvention auprès de la Région

Les devis présentés pour la rénovation de la toiture s'élèvent à 19 200€ et pour la maçonnerie à 10 350€

### Schéma directeur de l'eau potable

Les membres du Conseil sont conviés à la présentation du schéma d'eau potable le 17 décembre à 9heures30.

Fixe une réunion pour la programmation des travaux d'investissement 2011 au 8 décembre à 8h30.

## FINANCES COMMUNALES

\* Compte tenu du déficit budgétaire de 21 000,01 € du SIVOM des SAISIES, le Conseil Municipal accepte de verser la cote part qui revient à la commune d'Hauteluze, 66.79%, soit la somme de 14.026,10€.

Le solde de 6.974,90€ (33.21%) sera versé par la commune de Villard sur Doron.

Le Conseil autorise Madame le Maire à faire procéder aux transferts des crédits nécessaires à cette opération.

\* Conformément aux articles 15 à 22 de la loi 88-13, et instruction CP 89-18 MO du 30/01/1989 et à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet de liquider des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif de l'année N+1, Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de faire mandater pour 2011, des dépenses, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section investissement du budget de l'exercice précédent.

## Conseil Municipal du 26 novembre 2010 – Compte rendu

\* Les résultats de l'exercice budgétaire figurant aux comptes administratifs sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisés dans chacune des sections mais aussi des **Restes à Réaliser**.

L'article 51 de la loi du 6 février 1992, commande à l'ordonnateur d'établir un état détaillé des dépenses engagées, non mandatées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dit que le montant des Etats des restes des budgets M14 et M49 justifient le solde d'exécution et sont reportés à l'exercice suivant

- approuve les restes à réaliser des programmes M14 et M49 de l'année 2010,
- approuve les reports des R.A.R. 2010 et leurs reprises sur l'exercice 2011

Charge Madame le Maire de l'exécution

## TARIFICATIONS

1- Madame le Maire rappelle l'article L 2321.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dit que les transports sanitaires consécutifs à des accidents survenus suite à la pratique du ski alpin, ski de fond, ski de randonnée, ski nordique et toutes les disciplines de glisse sur neige ou assimilés, sont effectués sous la responsabilité du Maire.

La commune doit s'assurer de la disponibilité d'un moyen de transport des blessés, depuis le bas des pistes jusqu'aux cabinets médicaux les plus proches ou à l'Hôpital, si nécessaire. Informe qu'après consultation :

La Société Savoie Ambulances d'Arêches a été retenue en premier appel

La Société France Ambulance d'Albertville a été retenue en deuxième appel

Le SDIS interviendra en cas de carence des transports privés, pour effectuer les transferts des blessés.

Le Conseil Municipal approuve la signature des conventions de transports sanitaires et arrête les différents tarifs tels que proposés par les sociétés de transports sanitaires et le SDIS

Zone A	Bas de pistes des Saisies	►	Cabinet médical des Saisies (périmètre 2 km dans la station)	150.00 €
	Transport SDIS bas des pistes		Cabinets médicaux	160.00 €
Zone B	Piste les Jorets		Cabinet médical des Saisies	180.00 €
	Bas de pistes Le Chozal	►	Cabinet médical des Saisies	180.00 €
	Cabinet médicaux de Beaufort	►	Hôpital d'Albertville	180.00 €
Zone C	Des Pistes Les Saisies	►	Cabinets médicaux de Beaufort	220.00 €
	Bas des pistes Les Saisies	►	Cabinets médicaux de Flumet	220.00 €
	Piste des Prés	►	Cabinet médicaux Les Saisies	220.00 €
	Cabinet médicaux Les Saisies	►	Hôpital d'Albertville	220.00 €
	Pistes Le Joly	►	Cabinet médicaux Les Saisies	220.00 €
	Pistes Le Joly	►	Cabinets médicaux de Beaufort	220.00 €
Zone D	Bas de pistes des Saisies	►	Cabinets médicaux Praz sur Arly	240.00 €
Zone E	Bas de pistes des Saisies	►	Hôpital d'Albertville	300.00 €
	Cabinet médicaux Les Saisies	►	Hôpital Moutiers	300.00 €
	Pistes Le Joly	►	Hôpital d'Albertville	300.00 €

2- Le Conseil Municipal sollicite de l'office des loueurs de meublés :

- le versement de sa participation à l'équipement de tables d'orientation à hauteur de 4 000€
- le remboursement des frais d'affranchissement pour les envois effectués courant de l'année 2010.

3- Autorise Madame la Présidente du CCAS à percevoir un don du comité d'animation et à encaisser les participations des conjoints au repas du 3<sup>e</sup> âge.

4- Fixe les tarifs de location des GPS (instruments permettant la visite ludique des sentiers à thèmes) :

- 5€ la ½ journée
- 8€ la journée
- 200€ pour la caution

5- L'accueil péri scolaire sera assuré de 16h30 à 18h30. Les enfants seront accueillis à partir de 4 ans  
Le tarif est fixé à 2€60 de l'heure. Les enfants de moins de 4 ans seront dirigés vers le service de la micro-crèche.

**PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil approuve

- Le recrutement d'un agent à raison de 17h50 par semaine à compter du 18 décembre 2010 et jusqu'à fin avril 2011 afin d'assurer le remplacement du personnel assurant le service « crèche » lors de la prise de repos hebdomadaire. Son salaire est fixé au SMIC + 10 %
- La signature d'une convention de stage à la crèche, avec Melle Sylvie Bonnet-Ligeon en vu de la préparation de son CAP petite enfance du 7 au 26 février 2011 à raison de 35 heures par semaine.
- Accepte la signature d'une convention avec la Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour Le service prévention des risques professionnels
- Conformément à la circulaire ministérielle BP9 n° 10-3131 du 3 février 2010, accepte la mise en place d'un service d'action sociale en faveur des agents territoriaux et de leurs familles. Charge Madame le Maire de mise en place de la procédure

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, deux ventes de biens sont soumises à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur leur intention d'aliénation.

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces ventes.

**QUESTIONS DIVERSES**

Plan Local d'Urbanisme

L'assemblée prend connaissance du procès verbal de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées.

Protection maternelle et infantile

La délégation de la vie sociale du Conseil général informe du recrutement du Docteur Christine HERMANT qui assurera à mi-temps, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 les consultations des nourrissons qui n'avaient plus lieu dans le Beaufortain depuis plus d'un an.

Arrêts navettes

Prend connaissance des nouveaux arrêts navettes décidés pour la saison hivernale 2010/2011 aux lieux dits : La Péchette, Parking du Col, Le Brézeniu, Le Rond Point, La Combe, La Légette,

Congrès des Maires

Madame le Maire donne un compte rendu des différents débats qui se sont déroulés au congrès des Maires et particulièrement sur l'adoption par le parlement, le 17 novembre 2010, de la réforme des Collectivités Territoriales. Propose l'intervention du Sénateur T. REPENTIN auprès des élus du Beaufortain et du Val d'Arly afin d'explicitier les grandes lignes des changements qui vont impacter le fonctionnement de nos communes au sein des communautés de communes.

Taxes de séjour

Le Conseil prend connaissance de la requête d'un collectif de 11 hébergeurs qui sollicite la baisse de la taxe de séjour pour les gîtes classés 4 étoiles.

La délibération qui a donné lieu à la mise en place de ces tarifs a,

- en premier lieu, été prise au niveau de la communauté de communes afin d'uniformiser les tarifs sur tout le territoire
- en second lieu, été approuvée au niveau des différentes communes du canton et par le Sivom des Saisies, chacun pour le territoire les concernant.

Il convient de prendre en compte les critères fixés par l'agence touristique départementale, pour le classement des 4 étoiles, qui de par leur niveau de coût de location, s'adressent essentiellement à des usagers dont les revenus ne sont pas mis en danger par une taxe de séjour de 1,50€ par jour et par personne à partir de 13 ans (âge en dessous duquel la taxe n'est pas applicable).

Occupation domaine Public

Madame le Maire communique une demande de la Société EIFFAGE, qui sollicite la mise en place d'un chalet de Vente, sur l'avenue des Jeux Olympique, à proximité des caisses des remontées mécaniques.

Un accord de principe est convenu ; une redevance sera calculée conformément à la délibération n°3 du 3 octobre 2010. Le service de police Municipale sera chargé de l'exécution des présentes.

Communauté de Communes du Beaufortain

Le Conseil prend connaissance :

- De l'état d'avancement de la mise en place des « molochs » destinés à la collecte des déchets ménagers
- De la date fixée pour une réunion traitant de la gestion des ordures ménagères le 17 décembre 2010.

## Conseil Municipal du 26 novembre 2010 – Compte rendu

### Courrier des particuliers

Monsieur Bruno Cuvex-Combaz interpelle la municipalité à propos de l'état du mur situé à l'arrière de son habitation, assis sur le domaine public.

*Compte tenu que ce mur soutien la voirie communale, il sera procédé à son renforcement.*

Un administré, sollicite une autorisation à propos d'un projet de modification d'un permis de construire sis au Saisies, parking du Col.

*Compte tenu que les constructions existantes n'ont fait l'objet d'aucun permis de construire (inexistant dans les archives communales), il sera au préalable nécessaire d'en assurer sa régularisation par un dépôt complet de permis de construire, afin de se conformer à la réglementation.*

*Il sera ensuite possible de déposer une demande d'extension.*

**Fixe la date** - du prochain Conseil Municipal au 27 janvier 2011 à 20 heures  
- des vœux du Maire le 11 janvier 2011

### **ARRETES MUNICIPAUX PRIS novembre 2010**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Service Emetteur</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>
2010-01-11	Services administratifs	02-11-2010	Réglementation circulation pour épreuve Grande Odysée Savoie Mont Blanc
2010-02-11	Services administratifs	02-11-2010	Réglementation circulation épreuve Ukatak Chiens de traîneaux
2010-03-11	Services administratifs	02-11-2010	Réglementation circulation pour épreuve Etoile des Saisies
2010-04-11	Services administratifs	02-11-2010	Réglementation circulation pour marché de Noel
2010-05-11	Services administratifs	02-11-2010	Réglementation circulation pour manifestation « Tournée RMC »
2010-06-11	Services administratifs	02-11-2010	Réglementation circulation pour spectacle de rue « Pas si bête »
2010-07-11	Services administratifs	02-11-2010	Réglementation circulation pour démonstration de bûcherons
2010-08-11	Services administratifs	02-11-2010	Réglementation circulation pour spectacle de rue « Le Chaudron Magique »
2010-09-11	Services administratifs	09-11-2010	Réglementation circulation pour travaux de voirie à Annuit
2010-10-11	Police Municipale	04-11-2010	Réglementation circulation pour travaux VC7 Le Praz

### **RECUEIL des ARRETES du SERVICE URBANISME**

<b>Type de demande</b>	<b>Numéro</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu concerné</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Avis</b>
PC	073-132-10D 1024	16/11/2010	Plan Champ	Poussard David et Anne-Sophie	Accordé
DP	073-132-10D 5025	08/11/2010	Chef-Lieu	SARL Semery	Accordé
DP	073-132-10D 5026	15/11/2010	Les Saisies	Pub La Cordée	Accordé
PC	073-132-10D 1022	29/10/2010	Belleville	SCI de Cour Pichol Patrice	Servitude administrative
PC	073-132-10D 1022	23/11/2010	Belleville	SCI de Cour Pichol Patrice	Accordé
PC	073-132-07D1024	24/11/2010	Moulin d'Annuit	Bal Villet Patrice	Accordé